



Maison non isolée facture edf

Par **zizine**, le **23/03/2009** à **10:26**

J'ai loué par le biais d'une agence en Mai 2007 une maison de village de 45m2. Je suis chauffée par des radiateurs électriques. Je vis seule. L'année dernière ma facture EDF s'élevait à 569€ mais cette année la facture a atteint la somme de 2026€ avec le froid. L'agence m'a envoyée un electricien, le compteur marche normalement les appareils électriques aussi. Il s'avère que cette maison n'est pas du tout isolée. Je n'ai pas les moyens de payer cette lourde note. L'agence est-elle aussi responsable que le propriétaire ?? Puis-je demander un autre logement isolé au meme prix ??

Par **Paula**, le **23/03/2009** à **13:40**

Bonjour,rnrnIl n'y a pas, pour le bailleur, d'obligation de procéder à des travaux d'isolation thermique.rnrnMais, il peut obtenir des aides pour les faire. Demandez le lui toujours. Il pourrait dire oui.rnrnCordialement